

REGLEMENT BOULIEU TRAIL – 11^{ème} EDITION

1. Les courses

L'association « Boulieu Trail » organise le samedi 1 octobre 2022 des courses à pied, avec plus de 90% du parcours sur des chemins. Les tracés et profils des courses sont disponibles sur : <https://www.boulieutrail.fr/>

• Courses adultes

Course	Distance	Dénivelé	Catégories	Heure départ	Lieu
La Mer de Glace	31.5 kms	D+ 1470 m	Espoirs (nés en 2002 - 20 ans) à Masters	13h30	Boulieu salle Polyvalente
La Croix de Chirol	16.5 kms	D+ 740 m	Juniors (nés 2003/2004 - 18/19 ans) à Masters	14h30	
La Madone	8 kms	D+ 230 m	Cadets (nés 2005/2006 - 16/17 ans) à Masters	15h	

• Courses Adolescents

Distance	Catégorie	Heure départ	Lieu
2,5 kms	Benjamins 12/13 ans (2009-2010)	11h30	Boulieu salle Polyvalente
4,6 kms	Minimes 14/15 ans (2007-2008)	11h45	

• Courses enfants

Distance	Catégorie	Heure départ	Lieu
400 m	5 à 8 ans	10h45	Boulieu salle Polyvalente
800 m	9 à 11 ans	11h00	

Les inscriptions des courses adultes et ado se font sur la plateforme Chronosphères. Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la responsabilité des parents.

2. Conditions de participation

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur (**lors de l'inscription sur la plateforme Chronosphères – nécessaire pour valider l'inscription**) :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)*)
- d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)

- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

✦ **Pour les mineurs, une autorisation écrite des parents est nécessaire.**

✦ Ces documents doivent être remis **au moment de l'inscription via la plateforme Chronosphères.**

3. Droit d'inscription

Un lot est offert aux 500 premiers inscrits sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards. Le nombre d'inscrits est limité à **1000 concurrents** toutes courses confondues.

Clôture des inscriptions : vendredi 30 septembre 2022 à minuit.

Course	Tarif avant 23/09/22	Tarif après 23/09/22
La Mer de Glace (31,5 kms)	29€	31€
La Croix de Chirol (16.5 kms)	14€	16€
La Madone (8 kms)	7€	8€
Minimes	3€	
Benjamins	3€	

4. Matériel obligatoire

Course	Matériel
La Mer de Glace (31,5 kms)	Sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés
La Croix de Chirol (16.5 kms)	Réserve d'eau
La Madone (8 kms)	Réserve d'eau

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visiblement, pendant la totalité de la compétition.

Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

5. Ravitaillements

Course	Points de ravitaillement
La Mer de Glace (31,5 kms)	Lieu-dit Croix de Chirol Lieu-dit La Vigneronde Arrivée
La Croix de Chirol (16.5 kms)	Lieu-dit Croix de Chirol Arrivée
La Madone (8 kms)	Arrivée

6. Barrières horaires

Course	Lieu-dit	Horaire
La Mer de Glace (31,5 kms)	Croix de Chirol	15h (bascule sur le 16 kms)
	La Vigneronde	17h30
	Arrivée	19h30
La Croix de Chirol (16.5 kms)	Croix de Chirol	16h30
	Arrivée	19h30
La Madone (8 kms)	Arrivée	19h30

7. Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de sécurité qui annulera son numéro de dossard. Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre horscourse, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9. Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757). Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10. Récompenses

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratches féminines et 3 premiers scratches masculins de chaque course.

11. Participation au segment Strava

Chaque coureur voulant participer doit avoir l'application Strava et s'enregistrer, un lot sera attribué au meilleur chrono H et meilleur chrono F

12. Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. **Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.**

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

13. Sécurité

La sécurité est assurée par des médecins et par Elisa Medicoptère Organisation. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

14. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

15. Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

16. Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

17. Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.